



**AgEcon** SEARCH

RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

*The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library*

**This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.**

**Help ensure our sustainability.**

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

[aesearch@umn.edu](mailto:aesearch@umn.edu)

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

*No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.*

## La Poste rurale : un vecteur de vie dans les campagnes

Gilles Pannetier

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Pannetier Gilles. La Poste rurale : un vecteur de vie dans les campagnes. In: Économie rurale. N°204, 1991. pp. 30-34;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1991.4214>

[https://www.persee.fr/doc/ecoru\\_0013-0559\\_1991\\_num\\_204\\_1\\_4214](https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1991_num_204_1_4214)

---

Fichier pdf généré le 08/05/2018

## Résumé

Avec ses 13 000 bureaux de poste et ses 36 000 tournées de facteurs, la Poste constitue, depuis fort longtemps, l'un des réseaux les plus présents en zones rurales, en dépit des mutations démographiques et sociologiques qui l'ont poussé depuis une quarantaine d'années à prendre plus en compte que par le passé, et à l'instar d'autres services publics et privés, les notions de rentabilité économique. Aujourd'hui pourtant le vote de la loi du 2 juillet 1990 accordant une plus grande autonomie à la Poste, l'accentuation de l'écart démographique entre zones rurales "actives" et désertifiées, la poursuite du retrait dans les campagnes des autres services publics, ont incité la Poste rurale à mieux adapter sa politique aux besoins de la clientèle rurale.

## Abstract

With 13 000 post offices and 36 000 rounds of postmen, the Post constitutes, since a long time, one of the most present networks in rural areas, in spite of the demographic and sociological mutations which have forced her for forty years to make more than in the past, and following the example of other public and private services, the notions of economic profitability. Though today, the vote of the law of the 2 July 1990 admiting a larger autonomy in the Post, the accentuation of the demographic gap between "active" and "deserted" rural areas, the continuation of the departure in the countries of the other public services, have incited the rural Post to adapt better her politic to the needs of the rural clientele.

## LA POSTE RURALE : UN VECTEUR DE VIE DANS LES CAMPAGNES

Gilles PANNETIER\*

### Résumé :

Avec ses 13 000 bureaux de poste et ses 36 000 tournées de facteurs, la Poste constitue, depuis fort longtemps, l'un des réseaux les plus présents en zones rurales, en dépit des mutations démographiques et sociologiques qui l'ont poussé depuis une quarantaine d'années à prendre plus en compte que par le passé, et à l'instar d'autres services publics et privés, les notions de rentabilité économique. Aujourd'hui pourtant le vote de la loi du 2 juillet 1990 accordant une plus grande autonomie à la Poste, l'accentuation de l'écart démographique entre zones rurales "actives" et désertifiées, la poursuite du retrait dans les campagnes des autres services publics, ont incité la Poste rurale à mieux adapter sa politique aux besoins de la clientèle rurale.

### THE RURAL POST : A VECTOR OF LIFE IN THE COUNTRIES

### Summary :

With 13 000 post offices and 36 000 rounds of postmen, the Post constitutes, since a long time, one of the most present networks in rural areas, in spite of the demographic and sociological mutations which have forced her for forty years to make more than in the past, and following the example of other public and private services, the notions of economic profitability. Though today, the vote of the law of the 2 July 1990 admitting a larger autonomy in the Post, the accentuation of the demographic gap between "active" and "deserted" rural areas, the continuation of the departure in the countries of the other public services, have incited the rural Post to adapt better her politic to the needs of the rural clientele.

Forte aujourd'hui de ses 13 000 bureaux de poste et de ses 36 000 tournées de facteurs, la Poste représente, derrière les mairies et les écoles, l'administration la plus présente en zones rurales. Dans une France, où 90 % des communes sont considérées comme rurales, elle joue ainsi un rôle fondamental de communication entre les hommes, par l'intermédiaire de ses facteurs mais aussi par son réseau très ramifié de bureaux de poste ruraux.

La Poste rurale n'a-t-elle pas fait d'ailleurs en 1990 l'objet d'études, à l'Assemblée Nationale comme au Sénat, au Conseil Economique et Social comme à la DATAR et au Ministère de l'Agriculture, s'accordant toutes à reconnaître à cette institution multiséculaire un rôle fondamental de frein à la désertification des campagnes, face au retrait d'autres services publics ? Pourtant, secteur en constante mutation, la Poste

rurale paraît aujourd'hui encore à la recherche de son identité.

### UNE PRÉSENCE HISTORIQUEMENT FORTE ET EN CONSTANTE MUTATION

#### Un réseau globalement puissant

Nul ne songe aujourd'hui à contester le poids de la Poste en milieu rural, que ce soit par le nombre de ses établissements fixes que par ses tournées de distribution desservant tous les foyers. En 1988, plus de 12 000 communes disposent encore d'un bureau de poste et 15 % seulement de la population française doit se déplacer dans une autre commune pour accéder à ce service. Cette importante densité d'implantation, qui correspond en moyenne à un bureau de poste pour 3 200 habitants - l'une des moyennes les plus basses des pays de la CEE (dépassée par les seuls Portugal, Grande-Bretagne et Irlande) (1) - est encore plus forte en zone rurale (2) :

\* Responsable de la mission « Présence Postale » à la Direction du service public du ministère des P et T.

1. Portugal (1 300 habitants/bureau de poste), Grande-Bretagne et Irlande (2 700), France (3 200), RFA (3 500), Danemark (3 900), Italie et Luxem-

bourg (4 000), Belgique (5 400), Pays-Bas (5 600), Espagne (6 000), Grèce (8 200).

2. En 1989, le réseau postal rural représentait 76 % du total des établissements postaux, tout en ne desservant que 37 % de la population française.

- la moitié des bureaux sont implantés dans des localités de moins de 1 000 habitants, ce qui correspond à 20 % de la population ;
- 80 % sont implantés dans des communes de moins de 10 000 habitants (40 % de la population).

Le plus souvent, même les villages de 500 habitants possèdent un bureau de poste. Des cas extrêmes peuvent aussi s'observer dans certaines régions ou départements de France : si en Limousin 95 % des bureaux de poste se situent en zone rurale, chacun d'eux dessert 1 530 habitants mais en Creuse et en Lozère respectivement 1 010 et 800 habitants. C'est dire l'importance du réseau postal en zone rurale, surtout si on le compare avec d'autres services publics et privés (tableau 1), la Poste n'étant, dans cet exemple, dépassée que par les seuls débitants de tabac et les lignes quotidiennes d'autocars.

Tableau 1. - Nombre de communes rurales disposant en 1988 de certains équipements publics ou privés

Débites de tabac	17 569
Lignes quotidiennes d'autocars	12 684
Bureaux de poste (hors agences postales)	8 317
Assistants sociaux	5 968
Bibliothèques centrales de prêt	5 784
Services de taxis	4 676
Pharmacies	4 098
Syndicats d'initiative	2 703
Bureaux de Sécurité Sociale	2 691
Notaires	1 924
Gares SNCF de voyageurs	1 761
Perceptions	1 403

Source : Inventaire Communal 1988 - INSEE-SCEES

L'implantation de son réseau constitue donc pour la Poste l'un de ses arguments majeurs, d'autant plus que ses plages horaires d'ouverture sont le plus souvent plus larges que les autres services publics et que ses bureaux sont ouverts tous les jours, y compris le samedi matin, ce qui n'est pas le cas de toutes les mairies rurales. De plus, le receveur des postes est la plupart du temps bien intégré à la population locale et peut être considéré comme l'un des personnages-clés de la commune, de par sa position de comptable des deniers publics et de son rôle social. Pour les populations isolées, il représente souvent, avec le facteur, le contact humain privilégié avec le monde extérieur, jouant un rôle qui dépasse le cadre strict de ses attributions.

Enfin, quelle que soit sa situation géographique, chaque habitant rural reçoit son courrier à domicile ; il y a en moyenne un facteur pour 590 habitants ruraux (mais par exemple 390 en Lozère), ce qui signifie qu'en zone rurale le facteur ne dessert parfois qu'une cinquantaine d'habitations. Ayant donc en moyenne un nombre de foyers à desservir inférieur de moitié à son collègue urbain, le préposé rural a la possibilité de nouer d'excellents contacts avec la population et de lui rendre service (distribution du courrier mais parfois aussi transport de médicaments, de vivres...), le tout étant doublé d'un important réseau de boîtes aux lettres (en moyenne une pour 340 habitants, soit en zone habitée une boîte aux lettres dans un rayon de 1 km).

Cette importante implantation des bureaux de poste en zone rurale résulte des politiques d'adaptation menées par la Poste, agissant alors comme un service public soucieux de rentabiliser son réseau.

## Un service public face à la rentabilité de son réseau

L'exode rural, l'apparition de fortes concentrations humaines à la périphérie des villes existantes, la création de villes nouvelles constituent autant d'éléments qui, depuis 40 ans, ont modelé le réseau de distribution et des bureaux de poste en zone rurale. Depuis cette date, la Poste a commencé par effectuer des adaptations ponctuelles de ses services de distribution, la plupart du temps guidée plus par une volonté de mieux résoudre ses problèmes de production que par la recherche de la satisfaction des besoins de ses clients.

Ce fut d'abord à partir de 1953 la mise en place du programme de motorisation (voiture, vélomoteur, cyclomoteur) des tournées de distribution jugées trop longues, dont 32 000 sont aujourd'hui motorisées ; puis à partir de 1968 les campagnes furent équipées de boîtes aux lettres CIDEX (Courrier Individuel à Distribution Exceptionnelle), regroupées en un lieu d'accès facile, situé en moyenne à 60 mètres du domicile des clients. Par ce système, le facteur effectue deux tournées : lors de la première il distribue les objets ordinaires dans les boîtes CIDEX ; lors de la deuxième il dessert les usagers qui ont refusé le CIDEX ou remet les objets recommandés ou volumineux et visite aussi les clients qui en ont manifesté le souhait en actionnant le voyant rouge situé sur la boîte CIDEX. Les avantages du CIDEX sont certains pour les clients qui disposent de leur courrier plus tôt et peuvent demander le passage à domicile du facteur. La Poste voit diminuer ses coûts d'exploitation, notamment énergétiques, grâce à la réduction du nombre d'arrêts et a pu ainsi développer dans les années 70, par les gains de temps induits, la fonction de distributeurs-guichetiers réalisant toutes les opérations courantes au domicile même du client.

C'est aussi dans les années 70 que la Poste, soucieuse de respecter la volonté des pouvoirs publics de stopper le retrait des services publics des campagnes, accepta de devenir l'administration-pivot de la polyvalence administrative en milieu rural. Cette expérience, mise en place à partir de 1975 et officialisée en 1979, était sur le papier très séduisante (G. Pannetier, 1990), puisqu'elle permettait à l'Etat de favoriser la revitalisation des zones rurales sans créer de structures administratives nouvelles, ni d'engager de dépenses importantes, et à la Poste d'utiliser pleinement les moyens de nombreux bureaux sous-occupés. Pourtant ses résultats ne furent pas à la hauteur des espoirs suscités.

Cet échec se marque tant au niveau des chiffres qu'à celui des buts assignés. C'est ainsi que la majorité des opérations de polyvalence ont vu baisser leur trafic global ou le nombre de bureaux et départements concernés, que le nombre de départements dépourvus de toute polyvalence n'a cessé de croître (2 en 1981, 15 en 1987) et que plus de la moitié des départements ont subi une baisse ou une stagnation du trafic ou du nombre de leurs bureaux polyvalents. De même, cette expérience n'a pas permis de stopper l'exode rural, ni d'accroître sensiblement le trafic des administrations délégataires et encore moins d'empêcher la fermeture des bureaux de poste les moins rentables.

En tout état de cause, la Poste s'est rendue compte assez rapidement que les opérations de polyvalence administrative n'étaient pas en mesure d'alléger sensiblement le poids financier que ces bureaux faisaient peser sur elle-même. C'est pourquoi, pour faire face à la concurrence croissante du réseau bancaire, deux circulaires passées en 1980 et 1983 définirent les règles d'organisation des services offerts par la Poste rurale, en fonction des fluctuations

démographiques constatées mais aussi des coûts d'exploitation parfois prohibitifs et des trafics postaux locaux souvent en baisse. Ces deux textes eurent pour conséquences immédiates de fermer un certain nombre de bureaux de poste et d'en déclasser d'autres.

### Un service rural à la recherche de son identité

Cependant, quelques événements intervenus ces dernières années ont permis à la Poste de mieux engager la nécessaire adaptation de ses structures.

### Un nouveau paysage

Celui-ci tient à la présence de données externes et internes survenues depuis peu à la Poste. A la lumière du dernier recensement démographique, quelques grandes tendances se dessinent, dont la Poste prit conscience dès 1990 :

- les villes-centres stagnent, sauf dans le Sud de la France ;
- les agglomérations urbaines ont repris une croissance modérée mais au profit, surtout, des communes semi-rurales qui conjuguent un mode de vie urbain et un cadre de vie rural ;
- enfin, le rural profond et fragile subit un nouveau décrochage, au point que désormais un réel problème d'aménagement du territoire se pose.

De fait, malgré le coup de frein apporté en 1974 à la politique de fermeture des services publics, le mouvement de repli, un moment stoppé, a repris. Cette orientation peut certes s'expliquer par les restrictions budgétaires qui obligent les administrations « grosses consommatrices de main-d'œuvre » à limiter leurs efforts d'amélioration de la desserte des zones rurales par leurs services locaux, mais aussi par le sentiment d'impuissance de certaines administrations face aux problèmes posés par les zones à faible densité (tableau 2).

Tableau 2. - Evolution du pourcentage des communes équipées et de la population desservie par sept services dans l'ensemble des communes de 1980 à 1988

	1980		1988	
	Communes équipées %	Populations desservies %	Communes équipées %	Populations desservies %
Poste	33,0	85,0	33,2	85,1
Perception	9,3	59,3	8,6	57,5
Tabac	70,4	96,0	58,9	93,8
Pharmacie	19,3	80,5	21,9	82,1
Gare SNCF de voyageurs	10,2	54,9	9,5	53,0
Car quotidien	53,9	81,1	46,2	81,9
Service de taxi	20,4	76,0	22,6	77,4

Sources : Inventaires Communaux de 1980 à 1988.

Ce phénomène est d'autant plus inquiétant que la fuite des populations entraîne généralement la récession des activités, la fermeture des services publics, l'aggravation des conditions de vie pour ceux qui restent.

Certes la population rurale est globalement bien équipée en moyens de locomotion, mais il existe malgré tout une frange de population « captive » qui n'en dispose pas, tels de nombreuses personnes âgées, les épouses d'agriculteurs et d'ouvriers qui ne possèdent pas de deuxième voiture, les immigrés, les jeunes sans permis de conduire. De plus, c'est précisément dans les communes du rural

profond que se trouve la plus forte proportion de personnes âgées de plus de 65 ans (jusqu'à 30 % de la population dans certains arrondissements de l'Ariège et de la Nièvre).

La Poste, consciente de sa vocation multiséculaire de lien entre les hommes, ne pouvait rester insensible à une telle situation. C'est pourquoi, dès 1986, malgré les problèmes rencontrés pour adapter son réseau aux besoins de la population rurale, une concertation s'est établie avec les élus locaux et en particulier avec l'Association des Maires de France (AMF).

De plus, en 1989, le Sénateur Delfau, maire de St André de Sangonis (Hérault), s'est vu confier par le ministre des P et T une mission visant à concilier rentabilité économique et service public et à redéfinir le rôle joué par la Poste dans l'avenir du monde rural. Son rapport publié en septembre 1990 souligne, au-delà des mesures concrètes exposées ci-après, que la diversité des composantes rurales et des évolutions dans ce secteur constitue un défi que le service public de la Poste peut désormais relever.

Aujourd'hui la loi du 2 juillet 1990, portant réforme de la Poste, conforte ces pratiques, en désignant celle-ci comme un acteur privilégié de la politique d'équilibre du territoire national et en clarifiant ses rapports avec les partenaires, privés et publics (collectivités territoriales, entreprises nationales, administrations).

Si cette mission s'inscrit dans une tradition ancienne de polyvalence des bureaux de Poste, cette fois le législateur est allé beaucoup plus loin puisqu'il consacre, d'une part le maintien du maillage postal comme vecteur d'aménagement du territoire, d'autre part les équipements et les agents de la Poste comme opérateurs de cette politique. Ainsi le rôle fédérateur du réseau postal est consacré par l'offre de nouveaux services, administratifs et « marchands », dans les domaines social, économique, financier et culturel, puisque l'article 6 autorise la Poste à exercer des « activités de prestations de services pour le compte de tiers » et l'article 38 encourage la Poste « à développer la diversification et la polyvalence de ses activités » en étroite liaison avec les instances de concertation décentralisées regroupant élus et représentants de l'Etat.

### Une adaptation bien engagée

Incitée à agir dans le cadre de cette loi, du rapport Delfau et de la concertation menée jusqu'alors avec l'AMF, la Poste entend poursuivre la politique déjà bien engagée en la matière.

Les premiers instruments de cette politique ont pour nom le « Schéma Départemental de Présence Postale » (SDPP) et la circulaire n° 37 du 16 avril 1986, édictés par la Direction Générale de la Poste. Cette circulaire innove en effet par rapport à celle publiée en 1983 en ce sens que, sans remettre en cause les principes énoncés par celle-ci, elle réaménage les compétences et les procédures d'implantation vers une plus large déconcentration accordée aux responsables départementaux de la Poste.

De plus, tout en continuant à établir leur plan prévisionnel d'adaptation et d'équipement postal des zones rurales et à informer les élus locaux des modifications envisagées, les chefs de service départementaux furent chargés depuis 1986 d'exercer leurs compétences élargies dans le cadre des moyens dont ils disposent au niveau départemental et éventuellement régional.

Le SDPP constitue pour sa part le document de référence pour la Direction Départementale des Postes, dans la mesure où il analyse de manière précise et objective l'évolution et la situation du réseau au regard des besoins exprimés par les différents publics locaux. Il fournit également un cadre d'action, rassemblant les propositions à court, moyen et long termes pour adapter le réseau au plan local, qu'il s'agisse des formes de présence postale, de son intensité ou encore de sa qualité. Parmi les orientations, qui guident le schéma départemental, figure notamment la réduction des coûts dans les zones en déclin ou à potentiel faible ou moyen. Dans cette logique de préservation concertée du réseau postal en zones rurales moins favorisées, les fermetures de points de contact strictement limitées aux cas inéluctables s'accompagnent de mesures de sauvegarde du service public.

Cette nouvelle politique a permis depuis 1986 de lancer un certain nombre d'expériences qui prouvent qu'au-delà des textes d'autres mesures d'adaptation existent, comme le prouvent les trois exemples suivants :

- à Sainte-Croix-Vallée-Française (Lozère), la Poste participe au financement d'une expérience ayant permis de maintenir une pompe à essence menacée de fermeture ;
- à Saint-Quentin-sur-Indrois (Indre-et-Loire), le conseil municipal de ce village a décidé de mettre en place un "vaguemestre municipal" pour assurer la distribution du courrier et de prendre en charge son salaire ;
- à Villefranche-de-Panat (Aveyron), a été signé un contrat entre le bureau de poste et sa Direction Départementale stipulant que, devant la menace de suppression d'un poste de préposé, les 8 préposés visiteront systématiquement les personnes âgées et isolées même en l'absence de courrier et feront les courses à la demande.

Par ailleurs, la Poste a engagé en 1990 une démarche systématique de partenariat impliquant la Datar (Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale), les conseils généraux, les préfetures... afin de leur faire utiliser son réseau. Sept départements (l'Aisne, l'Allier, l'Aude, la Creuse, la Haute-Loire, l'Hérault et le Tarn) ont trouvé des activités de diversification aux bureaux de poste. Des conventions ont été passées avec des conseils généraux pour examiner dans quelles conditions des services supplémentaires peuvent être proposés dans les bureaux de poste, portant par exemple sur l'action sociale ou l'information du département.

Un certain nombre de mesures ont été également prises qui seront appliquées dès 1991. Au moins un bureau par canton devra être équipé d'un télécopieur. Cette implantation répond à un besoin de communication facile, simple et rapide, tout comme l'informatisation et la connexion aux centres financiers de la Poste entre 1991 et 1993 de 6 500 petits bureaux. Tous les départements ayant des zones rurales réactiveront les expériences de services à domicile pour les personnes âgées isolées, c'est-à-dire le numéro vert, la banque à domicile, les visites périodiques et systématiques des facteurs auprès des personnes isolées, la distribution de médicaments et le transport des habitants, les répondeurs téléphoniques. Quarante-vingt conseils postaux locaux sont en cours de constitution. Ils ont pour objectif de renforcer la concertation entre la Poste, les élus locaux et les usagers sur le développement des services offerts par la Poste en milieu rural et sur les projets de présence postale. Plus de 100 conseillers postaux itinérants seront implantés afin d'accroître la mobilité du réseau postal et les métiers des agents de la Poste en zone rurale seront valorisés. Un programme de formation des

facteurs est en cours. Enfin, pour améliorer la compréhension des besoins des populations rurales, sera créé un observatoire chargé d'analyser les attentes des Français face à la Poste, et institué un inventaire des besoins ruraux déjà engagé dans 65 départements.

Parallèlement pourrait être renforcée la polyvalence administrative postale, qui vise à confier aux petits établissements postaux le soin d'assurer, pour le compte d'autres administrations, des opérations non postales (vente d'objets fiscaux et de billets SNCF, prêt de livres, délivrance de pièces d'identité, visite aux personnes âgées...).

Cette orientation paraît d'autant plus aisée à mettre en œuvre que les potentialités sont à cet égard immenses tant spatialement que fonctionnellement. Spatialement, les possibilités d'implantation d'opérations de polyvalence dans les cantons ruraux les plus isolés apparaissent sans ambiguïté à la lecture des résultats de l'inventaire communal de 1988. Nombreux sont en effet les départements où la Poste est présente dans ce type de cantons alors que les autres services publics en sont absents (gares SNCF, perceptions et débits de tabac, bibliothèques centrales de prêt, syndicats d'initiative...).

Fonctionnellement, trente-cinq pays des cinq continents exercent actuellement, exception faite des services financiers, cinquante-deux opérations différentes dont huit seulement ont été mises en place en France. C'est ainsi que des pays très polyvalents comme la Suède, la Finlande et la Grande-Bretagne, transportent des voyageurs dans des autocars postaux, assurent la perception de taxes sur les appareils radio-TV, délivrent des permis de conduire ou des tickets relatifs aux jeux de hasard.

Cette polyvalence rénovée pourrait ainsi offrir une mise en relation avec les services de la préfecture pour l'établissement de documents officiels, une complémentarité avec la mairie, une consultation de base de données, la mise en œuvre d'un espace-communication, un service complet de renseignements sur les possibilités offertes au plan local en matière de tourisme, la mise à disposition de produits modernes de France-Télécom, voire la vente de papeterie, carterie, journaux...

Contrairement à ce que l'évolution actuelle de la Poste vers une stratégie plus commerciale aurait pu faire craindre, la Poste a su, mieux que certaines autres administrations, tenir compte des besoins d'une population rurale se sentant parfois, dans certains cantons reculés, isolée voire abandonnée. Certes, la Poste a, en fonction d'impératifs financiers, fermé des bureaux de poste au profit des habitants des zones urbaine et suburbaine. Mais l'importance de ce mouvement est sans commune mesure avec celui qu'ont connu d'autres administrations ou organismes publics. Qui plus est, depuis cinq ans, la politique menée par la Poste semble être plus axée vers la concertation avec les élus locaux et la population et vers l'étude cas par cas des problèmes posés localement par la poursuite de la désertification.

Cette politique ne doit pourtant pas mésestimer les tendances démographiques actuelles ni oublier que la diversité du monde rural ne peut qu'inciter, comme certains responsables le suggèrent déjà, à adopter une méthodologie plus axée sur les besoins de la population locale et mieux intégrée à la politique d'aménagement du territoire.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

CIFAR (1985). — **Guide services au public en milieu rural Poste-Télécommunications, politique du développement.** Paris, 1985, 14 p.

CUEUGNIET Chantal (1988). — Inventaire communal 1988, 36 500 communes : leurs équipements, leurs services et leurs commerces en 1988. **Economie et Statistique**, n° 215, novembre 1988, Paris, p. 12-15.

DUBOSQ Pierre, MATHIEU Nicole (1985). — **Voyage en France par les pays de faible densité**, Toulouse, CNRS, 180 p.

DUMONT G.F. (1986). — **La France ridée.** Paris, coll. Pluriel, Hachette, 371 p.

PANNETIER Gilles (1990). — **La polyvalence administrative postale en milieu rural : une occasion manquée ?** Paris, Thèse de nouveau doctorat, Université Paris IV Sorbonne, janvier, 467 p. + 217 p. d'annexes.

PANNETIER Gilles (1990). — La polyvalence administrative postale en milieu rural a t'elle encore un avenir ? **L'aménagement foncier agricole et rural**, n° 65 (spécial), 2<sup>e</sup> trimestre 1990, ANDAFAR, Paris, p. 1 - 8.

PANNETIER Gilles (1990). — La Poste et la désertification des campagnes : bilan et perspectives. **Acta Géographica**, n° 83, 3<sup>e</sup> trimestre 1990, Paris, p. 19 - 37.

PANNETIER Gilles (1990). — La relance de l'espace rural par l'expérience de la polyvalence administrative postale. **Annales de Géographie**, n° 554, juillet-août, Paris, p. 406-419.

SEGESA (1987). — **Rapport sur l'identification des zones rurales fragiles.** Paris, DATAR/SEGESA, 13 p. + 18 cartes.